

# Bildungspolitik = Politique de l'éducation

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Schweizer Erziehungs-Rundschau : Organ für das öffentliche und private Bildungswesen der Schweiz = Revue suisse d'éducation : organe de l'enseignement et de l'éducation publics et privés en Suisse**

Band (Jahr): **61 (1988)**

Heft [12]

PDF erstellt am: **26.09.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Education continue des adultes

**M. Jean-Pascal Delamuraz**, conseiller fédéral, à l'occasion du centenaire de l'École supérieure de commerce de Genève, a dévoilé la politique du Conseil fédéral en matière d'éducation des adultes. Celle-ci

*«consiste à encourager, tout en sauvegardant sa souveraineté, l'ouverture de la Suisse à l'Europe... L'encouragement du perfectionnement sera une des préoccupations essentielles du Conseil fédéral au cours de la présente législature, mais là aussi il faudra pouvoir compter en premier lieu sur l'engagement actif des adultes. L'Etat, pour sa part, aide à tous les niveaux dans les écoles professionnelles publiques – lorsque les efforts réalisés en entreprise, hors entreprise et par les partenaires sociaux ne suffisent pas.»*

---

**Concrètement, en 1987, le Conseil lançait une «offensive de la formation permanente»**

---

Le 14 décembre 1987, il répondait à la Motion OGI du 6. 10. 87 concernant l'encouragement de la formation continue en ces termes:

«Le Conseil fédéral partage l'opinion de l'auteur de la motion et estime qu'une adaptation continue des qualifications de la population active est

d'une importance capitale pour le maintien de la puissance économique de la Suisse dans la compétition internationale. Au cours des dernières années, il s'est occupé de façon encore plus intensive des questions en rapport avec le perfectionnement professionnel à tous les échelons. Il se prononce comme il suit sur les points qui ont été soulevés:

1. L'amélioration de la coordination et des bases nécessaires en vue de développer le perfectionnement est en cours de réalisation aussi bien dans le domaine des hautes écoles que dans celui des écoles professionnelles.
2. Le développement des études postdiplômes et des études complémentaires dans les écoles supérieures et les hautes écoles a pris dernièrement un essor très réjouissant, mais n'est pas pour autant achevé. Le Conseil fédéral examine actuellement s'il serait possible d'intensifier ce développement par les biais de mesures spéciales.
3. La reconnaissance du perfectionnement est du ressort de diverses autorités. De telles reconnaissances officielles existent déjà. Il s'agit alors de cycles de perfectionnement organisés dans le but de transmettre des qualifications professionnelles supérieures, cycles qui sont légalement réglementés et entrent de ce fait dans les compétences de la Confédération. L'octroi d'une attestation confirmant la participation à des cours de perfectionnement isolés, ponctuels et de courte durée est l'affaire

de l'organisateur. Le Conseil fédéral approuve cependant tous les efforts entrepris à ce sujet par les associations et organisations professionnelles.

4. Des essais sont actuellement en cours aussi bien dans les hautes écoles que dans le secteur non universitaire, afin de provoquer l'élaboration de programmes d'impulsion ou de formation qui sont indispensables dans le cadre du perfectionnement.»

Il répondait également, le 29 février 1988, à l'Interpellation LONGET du 16 décembre 1987, qui le questionnait quant à ses possibilités de présenter un premier bilan de l'application des dispositions relatives à la formation professionnelle en cours d'emploi. Dans sa réponse, le Conseil fédéral rappelle qu'il

«publie dans le rapport annuel de gestion un compte rendu détaillé sur l'application des mesures relatives au perfectionnement professionnel»

et que

«par ailleurs, les Offices fédéraux confrontés à ce problème en font de même dans leurs publications périodiques.»

Il dit notamment être

«d'avis que les salariés désireux de se perfectionner doivent disposer du temps nécessaire. Il accueille favorablement les conventions allant dans ce sens, aussi bien celles passées entre partenaires sociaux que celles liées à un contrat de travail individuel.»

Dans sa réponse à l'Interpellation de la Conseillère nationale Angeline FANKHAUSER, il se dit

«prêt à examiner, d'entente avec la conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique, s'il faut reprendre une étude, au niveau national, sur l'ampleur de l'analphabétisme et les mesures à prendre les cas échéant.»

Il est favorable à un accroissement de l'offre des possibilités d'instruction à l'âge adulte mais rappelle que l'instruction en ce domaine est en général prise en charge par des organisations privées et par les cantons.

Par ailleurs, il se déclare prêt à accepter la Motion 88.475 «Formation et recherche. Collaboration entre l'Etat et l'économie», du 15 juin 1988, présentée par le Groupe démocrate-chrétien. Celle-ci invite le Conseil fédéral à:

- réexaminer les structures relevant du domaine de la formation (apprentissage, écoles techniques supérieures, EPF), de manière à prendre plus rapidement en considération les technologies nouvelles (par ex. microélectronique et toutes ses applications, informatique) dans les programmes de formation;
- éliminer les obstacles administratifs et les obstacles liés au droit des fonctionnaires qui s'opposent aujourd'hui à la réalisation d'une collaboration active de nos institutions de formation et de recherche avec l'économie;
- créer les conditions nécessaires à une collaboration instituée plus étroite entre les écoles polytechniques du pays (notamment les deux EPF et leurs instituts de recherche) et l'économie...

– renforcer d'autres mesures fédérales contribuant à un transfert de technologie plus rapide, comme la Commission pour la science et la recherche ainsi que les institutions et les services qui coordonnent et assurent la participation suisse à des activités de recherche au niveau européen (projet Eureka, COST).

En effet, l'évolution rapide de la technique, de l'économie et de la société a mis en évidence les faiblesses et lacunes de notre système de formation. Apparemment, celui-ci n'a pas été plus à même de s'adapter aux progrès de la haute technologie que la politique suisse en matière scientifique. ... Notre position sur le marché de l'emploi dépend fortement de l'offre de réalisations technologiques de pointe dans les secteurs industriels les plus divers. Aussi, la perte de notre avance sur d'autres pays en matière technique dans différents domaines-clés s'avère-t-elle d'autant plus lourde de conséquences. Des réalisations importantes dans ce secteur, élaborées depuis des décennies, sont maintenant menacées. ...

La formation, celle de nos ingénieurs et techniciens en particulier, constitue le pivot de notre développement économique. C'est pourquoi, les milieux politiques doivent, dès à présent, accorder plus d'importance aux conditions régissant notre système de formation. Il faut en particulier que les deux constatations suivantes soient suivies d'effets:

1. la collectivité nationale peut exercer une politique économique bien

plus efficace par les biais de la formation que par celui d'autres champs d'activité;

2. l'investissement dans la jeune génération contribue le mieux à la prévention du chômage et au maintien du bien-être social.

**Cela étant posé, c'est le perfectionnement professionnel qui, à côté de la formation, revêt la plus grande importance. En effet, seul un perfectionnement continu à tous les niveaux, y compris celui du corps enseignant, permettra de parer à la rapidité croissante de l'évolution technologique et scientifique.» ...**

*En marge de ces réflexions, des actions sont également conduites:*

---

#### **L'OIFAMT et l'Office fédéral de l'éducation et de la science (OFES)**

---

ont ordonné une étude visant à déterminer l'attitude de la population suisse (de 20 à 64 ans) face à la formation continue. Cette enquête s'est déroulée de décembre 87 à février 88. Ses conclusions font apparaître que la population suisse accorde une assez haute valeur à la formation continue: deux cinquièmes des personnes interrogées indiquent avoir participé à un cours de formation continue au moins durant les trois dernières années ou suivre un tel cours au moment de l'enquête; deux tiers ont suivi entièrement ou partiellement cette formation durant leurs loisirs. L'informatique, le management et les professions artisanales sont les domaines de formation continue les plus

demandés. Les femmes exerçant une profession – qui suivent pourtant les cours de formation continue dans la même proportion que leurs collègues masculins – sont défavorisées: elles doivent sacrifier plus de temps libre et investir plus d'argent. En outre leurs efforts ne rencontrent pas le même appui de la part des employeurs. Le rapport final concernant cette étude est en préparation.

---

### **L'Office fédéral de la statistique**

---

Dans sa «Statistiques de la formation» No 7 de mai 1988 donne les «tendances et les limites du perfectionnement professionnel en 1986/87». Il ressort de ce document que 37000 personnes ont suivi des cours de formation professionnelle supérieure. Ce sont en majorité des jeunes hommes (1 étudiant sur 6 a plus de 30 ans) de nationalité suisse, les femmes représentent à peine un quart des étudiants. Toutefois, cette statistique n'a pris en compte que les personnes qui suivent des formations de type scolaire. En sont exclues, notamment, les formations se déroulant au sein de l'entreprise et dans les institutions privées. En conséquence, les chiffres relevés ne donnent qu'une image partielle de l'éventail des efforts consentis en matière de formation permanente.

*Quand aux réalisations, relevons:*

---

### **La Confédération**

---

offre un stage post-diplôme aux enseignants d'écoles professionnelles.

Ceux-ci pourront prendre un congé d'étude de 6 mois afin de mettre à jour leurs connaissances. Cinq groupes professionnels seront constitués: construction mécanique, électrotechnique, technique du bâtiment, technique automobile, arts graphiques. Le premier cours débutera en 1989. Le directeur du Comité de projet est M. H. Summermatter de l'OFIAMT, le chef de projet est le Prof. Dr P. Pscheid de l'Ecole d'ingénieurs de St-Gall. Notons qu'il est prévu de dispenser ces cours en allemand, français et italien.

---

### **L'OFIAMT**

---

a organisé un cours de 3 jours d'arithmétique commerciale destiné aux enseignants de Suisse romande, cours qui s'est déroulé au sein de l'Ecole professionnelle commerciale de Moutier. Un cours semblable se déroulera au Tessin cet automne. Egalement mis sur pied par l'OFIAMT, deux cours d'introduction à Framework. Il se sont déroulés en parallèle, l'un à Neuchâtel (destiné aux enseignants de toutes les branches), l'autre à Moutier.

---

### **PÄDAGOGISCHES PÉDAGOGIE**

---

**Begabtenförderung und Selektion an  
der amerikanischen High School**

## **Die Chance liegt bei jedem einzelnen**

In den Jahren 1981 und 1987 hatte Franz Germann, Rektor der Kantons-